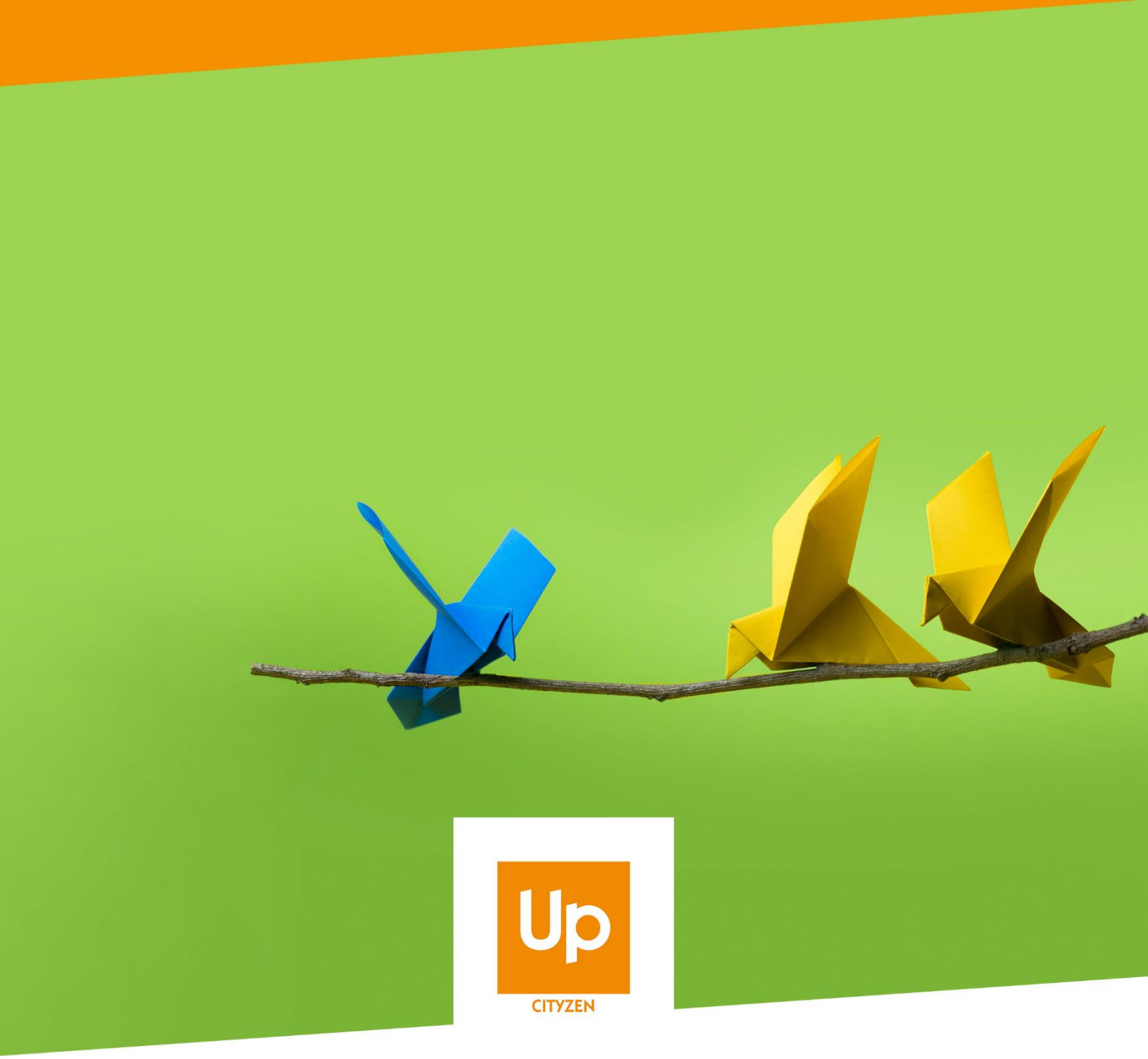

CLAUSE

Evolution COVID 19

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Commentaires
1	30/07/2020	Renaud de Saléon	Documentation des évolutions liées au COVID-19
2	24/08/2020	Renaud de Saléon	Mise à jour de certaines captures d'écran

Sommaire

1. Contexte 3
2. Marché 3
   2.1 Historique des heures 3
   2.2 Marché : atteinte des objectifs 4
3. Participant 4
   3.1 Contrat : période de chômage partiel 4
   3.2 Contrat : heures « dont valorisation » 6
4. Infocentre 6
   4.1 Rapport : Marché avec heures modifiées 6
   4.2 Rapport : Tableau d'impact 7
      4.2.1 Liste des contrats 7
      4.2.2 Répartition des heures réalisées par opération 7
   4.3 Etats d'avancement 8
5. Consolidation 9

1. Contexte

Dans le contexte COVID-19 et post COVID-19, il va être nécessaire d'identifier et suivre les heures non réalisées, reportées, etc… pour cause de COVID.

Cela va impacter notamment les marchés pour les heures attendues, et la réalisation des heures.

Ces éléments de suivi pourront être considérés dans d'autres contextes que le seul contexte sanitaire.

2. Marché

2.1 Historique des heures

Pour identifier les heures qui auraient été annulées ou supprimées des heures prévues d'un marché, il faut utiliser l'historique des heures. C'est une fonctionnalité qui existe déjà dans Clause :

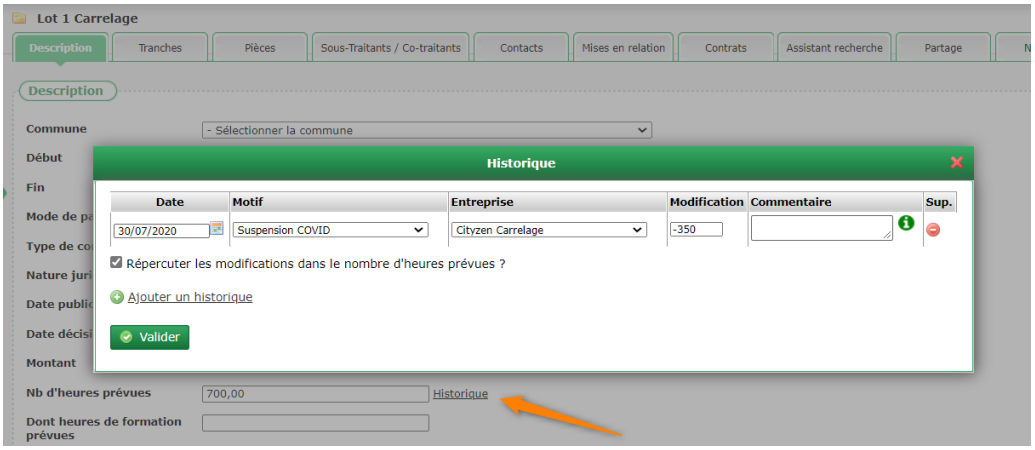

Au préalable, il peut être nécessaire de configurer les motifs nécessaires depuis le menu « Paramétrage / Gestion des listes », rubrique « Marché Clause / Motif historique heure »

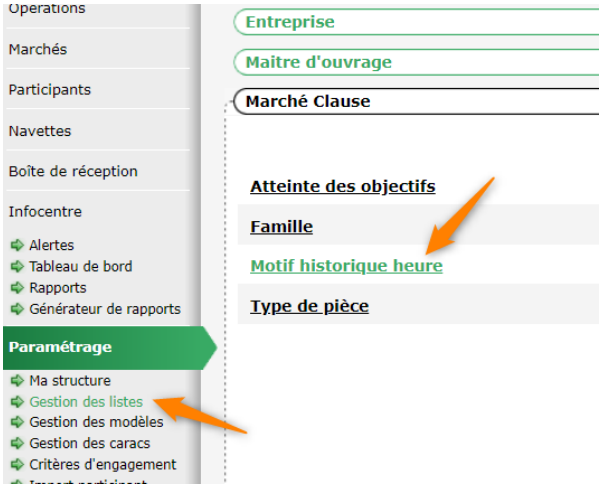

2.2 Marché : atteinte des objectifs

Un nouveau champ (facultatif) « Atteinte des objectifs » a été ajouté sur le marché :

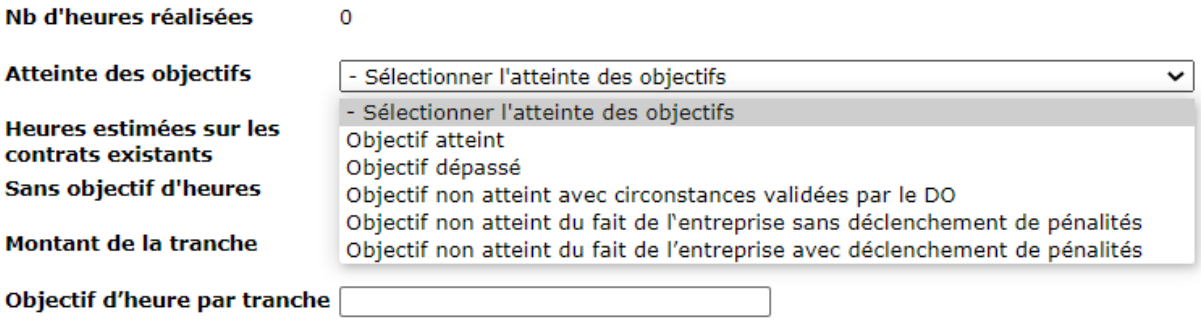

Par défaut, cette liste contient les éléments :

- Objectif atteint
- Objectif dépassé
- Objectif non atteint avec circonstances validées par le DO
- Objectif non atteint du fait de l'entreprise avec déclenchement de pénalités
- Objectif non atteint du fait de l'entreprise sans déclenchement de pénalités

Celle-ci peut être configurée depuis le menu « Paramétrage / Gestion des listes », rubrique « Marché Clause / Atteinte des objectifs » :

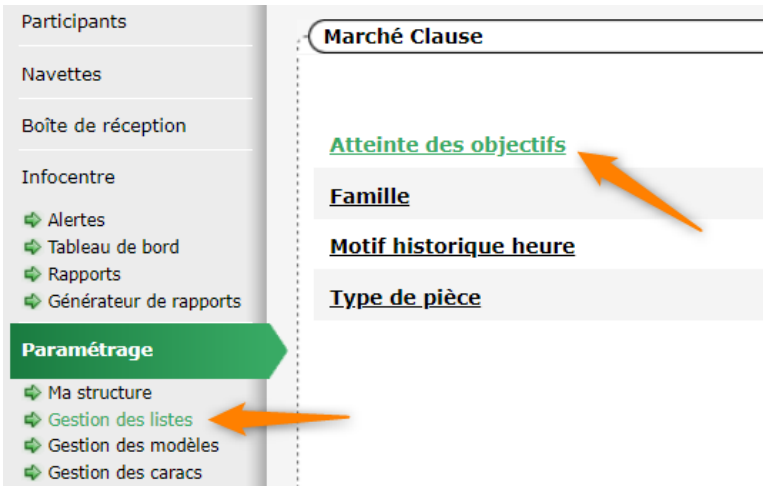

3. Participant

3.1 Contrat : période de chômage partiel

Dans un contrat de travail, il est possible d'enregistrer des périodes de « chômage partiel ».

Pour cela, depuis le contrat d'un participant, un nouveau sous onglet est disponible :

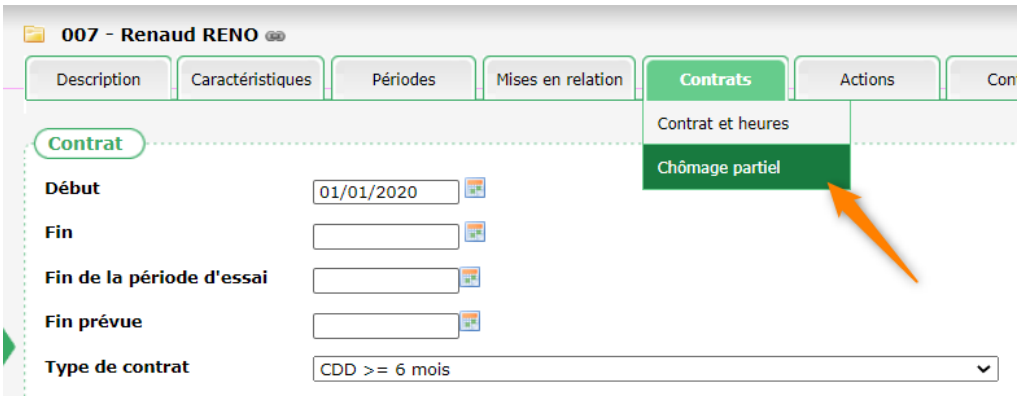

Pour créer une nouvelle période de chômage partiel, il faut cliquer sur le bouton « Nouveau chômage partiel » :

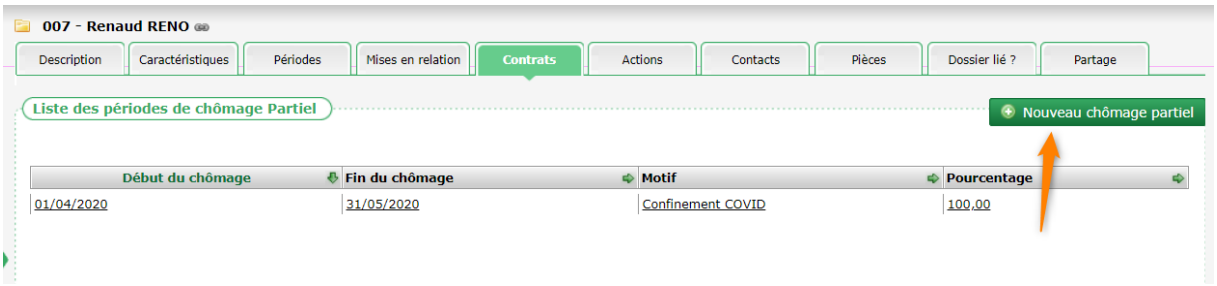

Chaque période de chômage partiel est définie par :

- Une date de début et une date de fin
- Un motif (liste de choix paramétrable)
- Un pourcentage

Il est possible d'ajouter, supprimer ou modifier une ou plusieurs périodes de chômage partiel.

Il n'est pas possible de créer des périodes de chômage partiel qui se chevauchent (au sein d'un même contrat)

Remarque : Il n'y a pas de règle de gestion conditionnant la possibilité de saisir des heures travaillées sur un contrat en fonction des périodes de chômage partiel. Cela n'influe pas la saisie des heures.

La liste des motifs se configure depuis le menu « Paramétrage / Gestion des listes », rubrique « Participant / Motif chômage partiel »

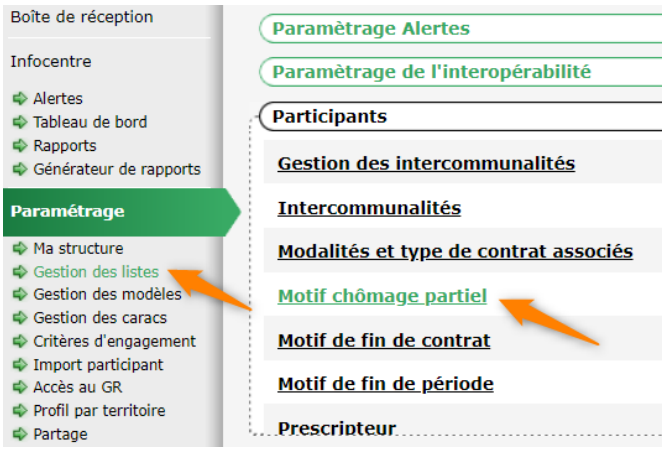

3.2 Contrat : heures « dont valorisation »

Sur un contrat de travail, une nouvelle colonne permet d'identifier les heures « dont valorisation ». Sur les heures totales valorisées sur le mois, il s'agit de pouvoir identifier celles qui relèvent d'une valorisation (au même titre que les heures de formation, ou d'accompagnement inclues dans les heures totales valorisées) :

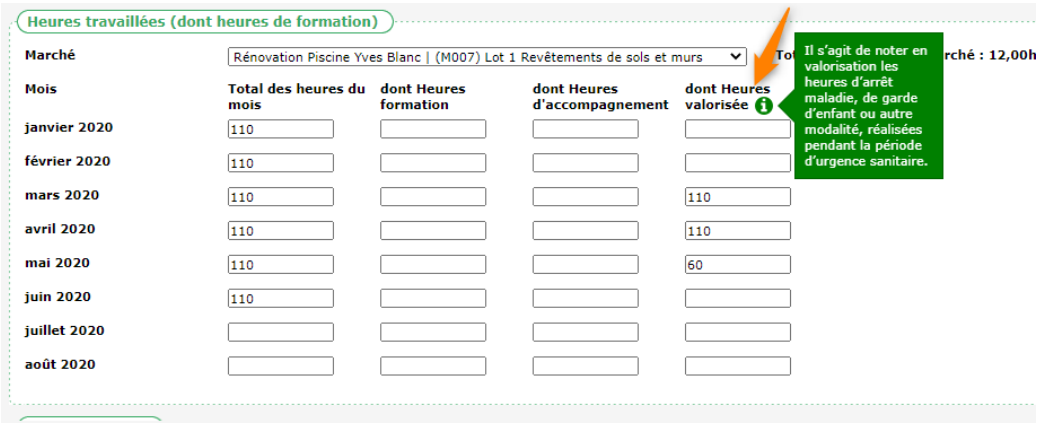

4. Infocentre

4.1 Rapport : Marché avec heures modifiées

Un nouveau rapport permet d'identifier tous les marchés concernés par une modification des heures (voir 2.1 Historique des heures, page 3).

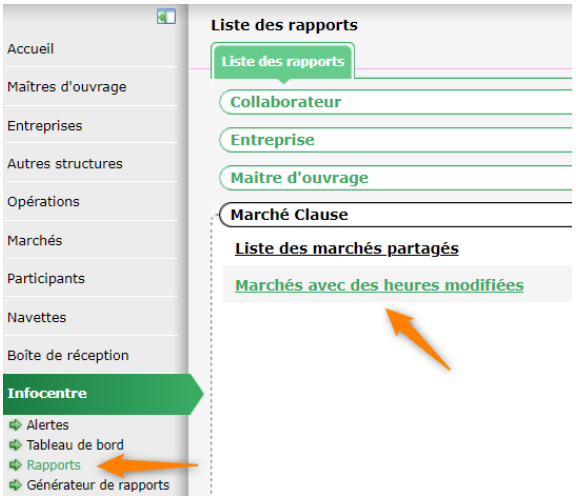

Ce rapport utilise les paramètres :

- Intervalle de dates : les dates s'appliquent à la date de l'historique de modification des heures
- Motif de l'historique des heures (choix multiple possible) : cela permet de choisir les ou les motifs que l'on veut prendre en compte (tous si vide)
- Territoire de l'opération (lorsque cette fonctionnalité est activé)

Ce rapport liste les marchés concernés par une modification d'heures sur l'intervalle de dates choisies :

Marchés avec des heures modifiées du 01/01/2020 au 31/12/2020

Motif(s) : Chômage partiel, Suspension COVID

Territoire(s) :

Maitre d'ouvrage	Num Opération Clause	Opération Clause	Num Marché Clause	Marche Clause	Adjudicataire	Heures prévues sur le marché	Entreprise modificaion	Heures modifiées	Motif modification	Commentaire modification	Heures réalisées pour le marché
UP	P	Rénovation de la piscine Yves Blanc	01	Lot 1 Carrelage	Cityzen Carrelage	350,00	Cityzen Carrelage	-350	Suspension COVID		0,00

Remarque : la colonne qui affiche le nombre d'heures prévues sur le marché correspond aux heures actuellement prévues, incluant les modifications. Par ailleurs, le nombre d'heures modifiées est saisis en négatif si les heures sont enlevées.

4.2 Rapport : Tableau d'impact

4.2.1 Liste des contrats

La feuille 22 (« Liste des contrats ») du tableau d'impact présente plusieurs nouvelles colonnes :

- « Nombre d'heures d'accompagnement » (somme des heures déjà présentes dans le contrat « dont heures d'accompagnement », mais non encore affichées dans ce rapport)
- « Nombre d'heures valorisées » (somme des heures de la nouvelle colonne « dont heures valorisées »)
- « Nombre de mois de chômage partiel » : il s'agit du calcul du nombre de mois cumulés de chômage partiel sur le contrat (affiché à une décimal)

Maitre d'ouvrage	Nombre d'heures	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures d'accompagnement	Nombre d'heures valorisées	Nombre de mois de chômage partiel	Statut
UP	550			220	1,97	Senior en difficulté
ABC						DELD
ABC	116,5					DELD ,Jeune -26

4.2.2 Répartition des heures réalisées par opération

La feuille 2 (« Répartition des heures réalisées par opération ») du tableau d'impact présente une nouvelle colonne : l'atteinte des objectifs d'un marché (voir 2.2 Marché : atteinte des objectifs, page 4).

	D	E	F
	Marché clause	**Objectif atteint**	**Montant**
	1 Marché sur l'opération		**0,00€**
	1 Marché sur l'opération		**0,00€**
	Lot 1 Carrelage	Objectif non atteint avec circonstances validées par le DO	0,00€

4.3 Etats d'avancement

Les 3 états d'avancement (par marché, par opération et par MO) présentent de nouvelles colonnes :

- Atteinte des objectifs d'un marché
- Nombre de mois de chômage partiel (il s'agit du calcul du nombre de mois cumulés de chômage partiel sur le contrat, affiché à une décimal)

Marché : Lot 1 Carrelage
N° : 01
Maître d'ouvrage : UP
Direction et Service : -
Opération : Rénovation de la piscine Yves Blanc
Direction(s) et service(s) du MO :
Entreprise(s) utilisatrice(s) : Toutes
Entreprise adjudicataire : Cityzen Carrelage
du 01/01/2020 au 31/12/2020
Montant : 0 €
Objectif atteint : Objectif non atteint avec circonstances validées par le DO
Nb Mois de chômage partiel : 1,97
Heures prévues : 350,00 (dont formation:)
Heures prévues jusqu'à aujourd'hui : 202,33
Heures prévues sur l'intervalle de dates : 350,00
Heures réalisées : 550,00 (dont formation : 0,00)
Heures restantes : 0
Heures estimées sur les contrats existants : 770,00

et

rché	Adjudicataire	Objectif Atteint	Nb Mois de chômage partiel
2015	Cityzen		
2021	Cityzen	Objectif atteint	20

5. Consolidation

La consolidation nationale de la clause mise en œuvre par l'Alliance Villes Emploi va intégrer les nouvelles notions d'historique des modifications des heures sur les marchés (voir 2.1 Historique des heures, page 3)

Afin de pouvoir être pris en compte dans la consolidation, il sera nécessaire d'établir une correspondance entre les motifs de modification d'heure et les items attendus par la consolidation. Cette configuration se fait dans le menu « Consolidation / Tables de correspondance », « Correspondance motifs historique des heures » :

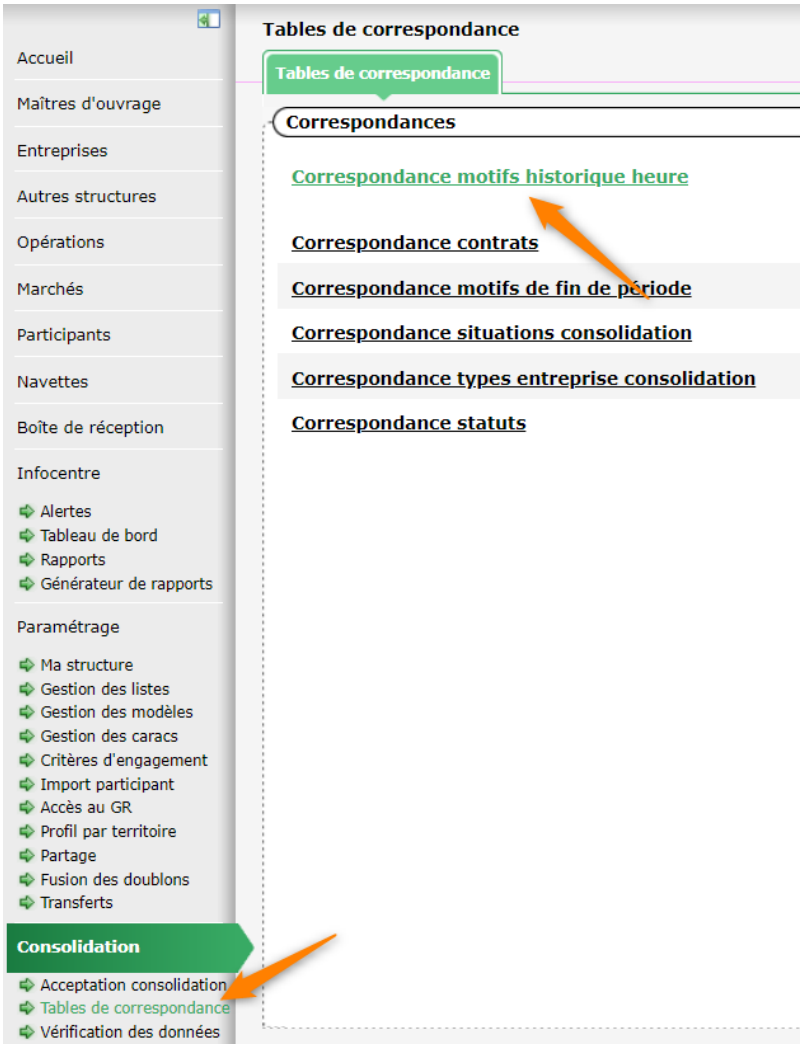

Trois items sont disponibles pour la correspondance :

- Economique
- Envirnementale
- Sanitaire

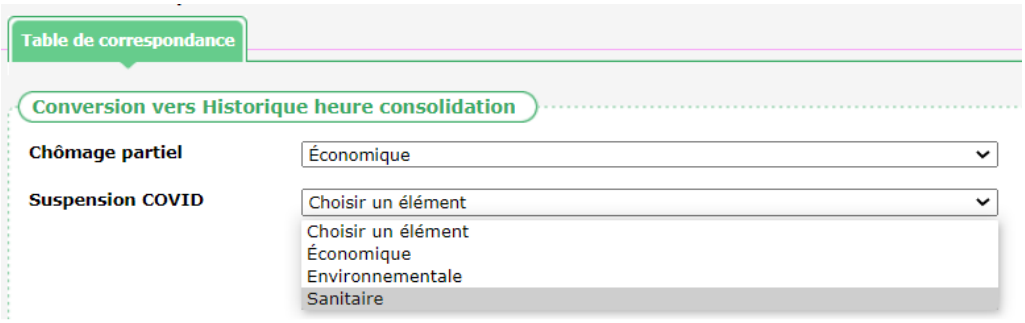
Table de correspondance
Conversion vers Historique heure consolidation
Chômage partiel
Économique
Suspension COVID
Choisir un élément
Choisir un élément
Économique
Environnementale
Sanitaire